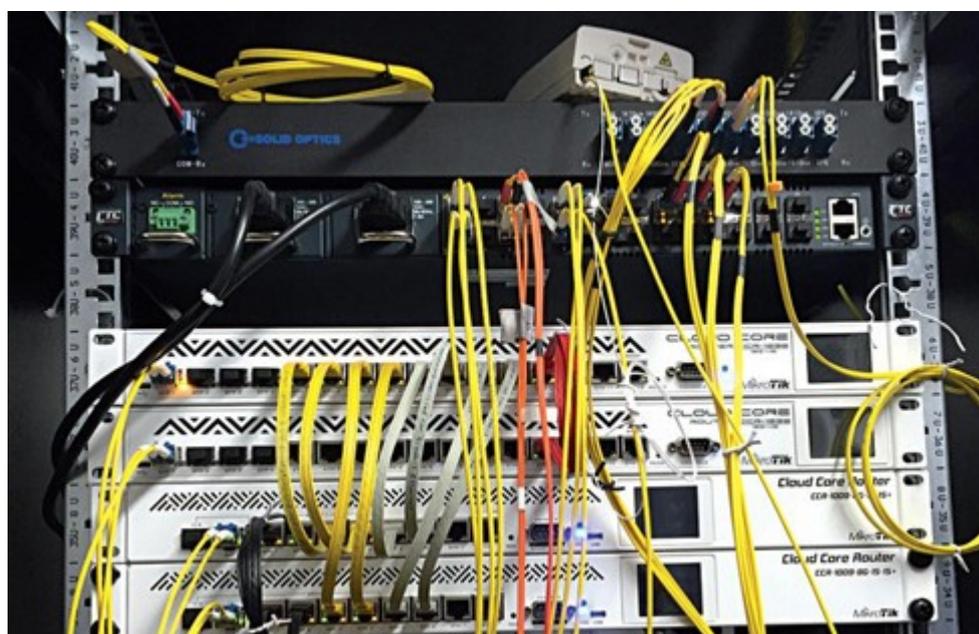


Publié le 27 janvier 2016

La course contre la montre des collectivités pour le très haut débit

Les mêmes mots pointent les mêmes maux. « On ne peut pas se permettre d'attendre les bras croisés », affirment les élus. La survie des territoires se joue dans le déploiement de la fibre optique. Et ceux jugés non rentables par les grands opérateurs ont décidé de prendre leur destin en main.



Les grands **fournisseurs d'accès** (FAI) nationaux ne ciblant pas les mêmes priorités que les élus, notamment au cœur de la France rurale, le choix se resserre : trouver des solutions efficaces... ou mourir ! Lorsque les FAI estiment qu'un secteur n'est pas rentable, c'est aux collectivités de répondre à cette impitoyable loi du marché. Et elles le font plutôt bien, en passant par la création de **réseaux d'initiatives publiques** (Rip), eux-mêmes portés par des Epl. Car la réalité est crue : si les zones denses sont couvertes en fibre optique, 40 % de la population française est plus ou moins dépendantes du bon vouloir des grands opérateurs.

Le périurbain et le rural en rade

Le **plan France très haut débit** poursuit un objectif ambitieux : la **fibre** partout dès 2022... Or, il y a loin de la coupe aux lèvres : **Hervé Maurey**, sénateur de l'Eure et président de la commission de l'aménagement du territoire et de développement durable du Sénat, a la dent dure contre les opérateurs. Ceux-ci s'attaquent volontiers aux zones où l'investissement est clairement rentable,

mais « préemptent des secteurs qui empêchent les collectivités locales de déployer un réseau sans que l'on ait la certitude qu'eux-mêmes iront au final ». Dans son dernier rapport (voir ci-dessous), la commission alerte : « La progression risque d'être limitée dans la France périurbaine et plus encore dans la France rurale », n'hésitant pas à parler de « **nouvelle fracture numérique** ». Elle encourage le gouvernement à favoriser les réseaux d'initiative publique (Rip), dont le financement doit être assuré sans atermoiement et dont la commercialisation auprès des opérateurs doit être coulée dans le marbre juridique.

Les collectivités s'activent

Les Rip fleurissent un peu partout sur le territoire national. À **Castres** et à **Toulouse**, les collectivités à travers les Epl renforcent l'équipement numérique de leur territoire pour accompagner le développement économique quand **Orne THD** en Moselle et **Chartres Métropole innovation numérique** déploient la fibre optique pour offrir aux habitants comme aux entreprises un accès universel à la connexion internet, n'en déplaise aux opérateurs privés.

Par ailleurs, les **départements de Bourgogne et de Franche-Comté** ont décidé de s'unir pour peser plus fortement dans le déploiement de la fibre optique. L'objectif est de parvenir à installer la fibre optique dans tous les foyers de l'Yonne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, du Jura et du Doubs à l'orée de 2022. Ce regroupement, matérialisé par la **création d'une Spl** dénommée **Bourgogne Franche-Comté Numérique**, permettra de réaliser des investissements massifs. Chaque département a débloqué dans un premier temps 200 000 euros. Puis, progressivement, les FAI loueront les réseaux fibrés dans lesquels la Spl a investi. Un exemple parmi tant d'autres qui atteste que le temps n'est plus au surplace pour les collectivités.

Prévisions « irréalistes »

Le **rapport** des sénateurs **Hervé Maurey** (NC-UDI) et **Patrick Chaize** (LR) est un document de 200 pages. Ils ne sont tendres ni avec les opérateurs ni avec l'Etat dont les sénateurs jugent les prévisions « hypothétiques, sinon totalement irréalistes ».